

Azuré du serpolet

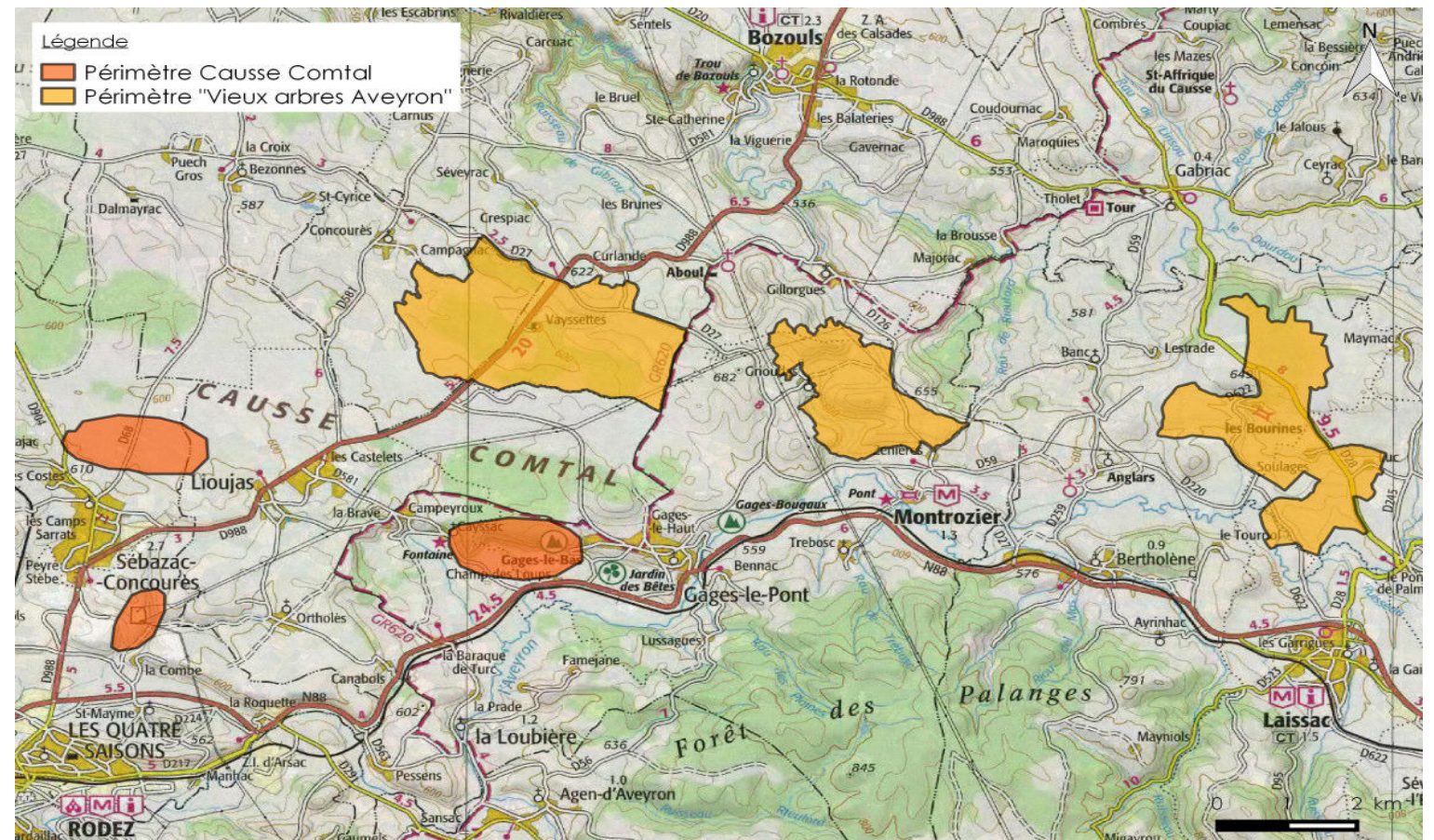


Sites des Vieux Arbres et du Causse Comtal

- Le causse Comtal, un territoire riche
- Ateliers des Vieux arbres et du Comtal
- Des projets agro-environnementaux
- Principaux rendez-vous en 2016



Le causse Comtal, un territoire riche



Cartographie réalisée par Rural Concept - Mars 2016

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le périmètre des sites sur :

Causse Comtal : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300868>

Vieux arbres : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7302001>



L'arrivée du site Natura 2000 «Vieux arbres» dans la région naturelle du causse Comtal souligne une fois de plus la richesse écologique de ce territoire emblématique de l'Aveyron mais également sa fragilité. Reconnu par le réseau Natura 2000, le causse Comtal bénéficie également de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF, de type I et II) et de deux Espaces Naturels Sensibles (ENS, politique portée par le Conseil Départemental).

Poster réalisé pour le Causse Comtal présentant le paysage et les espèces y vivant. Si vous êtes intéressée par des exemplaires, contactez-nous.

Dans un souci d'efficacité et afin de simplifier la mise en place de certains projets, le choix a été fait de mutualiser des actions réalisées dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000, la journée des Vieux Arbres et du Comtal en est un exemple.



Blog : natura2000-cause-comtal.jimdo.com

Site Natura 2000 «Causse Comtal»



Superficie et Communes concernées :

380 ha - La Loubière, Montrozier, Onet-le-Château, Sébazac-Concourès

Description :

Les trois noyaux du site appartiennent à un vaste plateau calcaire ou dolomitique caractérisé par des pelouses riches en orchidées, landes à genévriers et à buis et des taillis de chênes pubescents. L'agriculture est la principale activité humaine, et façonne le paysage.

Habitats remarquables :

Habitats typiques des pentes rocheuses calcaires, des pelouses sèches et des prairies maigres de fauche.

Espèces remarquables :

Petit rhinolophe, Ophrys jaune, Sénéçon de Rodez, Sabline des chaumes, Fétuque de Christian Bernard, Orchis à odeur de vanille, Pulsatille rouge, Azuré du Serpolet

Principales menaces :

Déprise agricole de certains espaces au profit de l'intensification d'autres et projets d'aménagement urbains.



Site Natura 2000 «Vieux arbres de la haute vallée de l'Aveyron et des abords du Causse Comtal»

Superficie et Communes concernées :

1626 ha - Bertholène, Bozouls, Laissac, Montrozier, Palmas, Sébazac-Concourès.

Description :

Composé de 3 noyaux, sur les paysages de la vallée de l'Aveyron, et du Causse Comtal, le site est l'héritage de pratiques d'élevage qui ont su conserver un réseau d'arbres remarquables et d'habitats naturels de qualité.

Habitats remarquables :

Pelouses sèches calcaires, parcours boisés, prairies de fauche et zones humides en fond de vallon.

Espèces remarquables :

Coléoptères saproxyliques (Pique-Prune, Taupin violacée, Grand capricorne, Rosalie des Alpes), 21 espèces de chauves-souris, Sénéçon de Rodez, etc.

Principales menaces :

Déprise agricole des zones de parcours, retournement des prairies naturelles, projet d'aménagement du territoire, suppression des vieux arbres et non renouvellement des habitats arborés.



Blog : natura2000-vieux-arbres-aveyron.jimdo.com

Ateliers des Vieux arbres et du Comtal



La première édition des Ateliers des Vieux arbres et du Comtal s'est déroulée le 2 décembre sur la commune de Bozouls. Accueillis par la mairie de Bozouls et par M. CALMELLY, les participants ont pu assister à la présentation du bureau d'étude Rural Concept sur le programme européen Natura 2000 et au sujet des sites Causse Comtal et Vieux arbres. Les projets agro-environnementaux ont également pu être annoncés lors de cette matinée.

L'association Arbres, haies et paysages de l'Aveyron est aussi intervenue pour sensibiliser le public sur l'importance des haies et apporter des conseils sur l'entretien de ces dernières.

Les participants ont ensuite pu échanger lors du buffet offert par l'adasea.d'Oc avant de partir dans la parcelle ayant remporté le concours agricole des Prairies fleuries en 2013 où les attendaient un sécateur hydraulique et une tarière.

La journée s'est terminée sur une discussion autour de la prairie, animée par M. DELMAS de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.

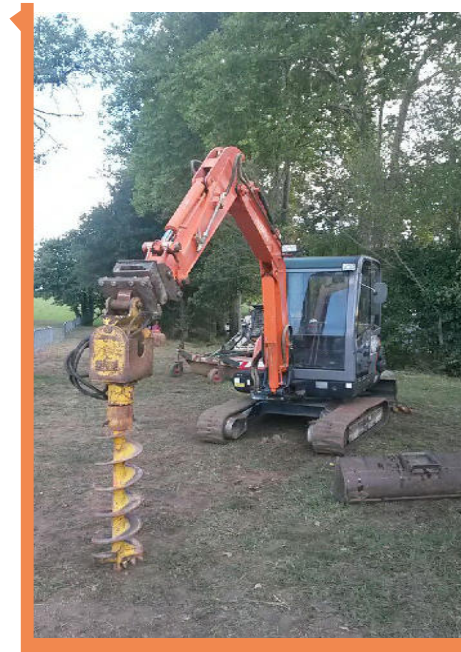


Zoom sur une action expérimentale :

Du bon usage de la tarière hydraulique pour regarnir les haies...

L'idée avait émergé lors des groupes de travail, il ne restait plus qu'à passer à la phase de test. Pour ce faire, nous avons loué une mini-pelle et une tarière. Remercions au passage la Mairie de Bozouls qui a mis à notre disposition un conducteur de pelle et Monsieur Castanier qui nous a autorisé de réaliser ce test grandeur nature chez lui.

Utiliser une tarière montée sur une pelle mécanique, l'idée peut paraître saugrenue. Plusieurs interrogations portaient sur le comportement du sol et sur le risque qu'il ne se forme en périphérie du trou ainsi creusé un effet « pot de fleur » avec des bords tassés et difficilement pénétrables par les systèmes racinaires. D'autres, portaient sur le comportement de la terre et sur sa projection latérale au moment de la sortie de la tarière qui empêcherait de pouvoir la récupérer pour re-remplir le trou une fois l'arbre implanté.



Pour savoir, il fallait passer à l'action.

Premier constat, l'utilisation est simplissime. Le bras de la pelle n'a aucun mal à « enjamber » les clôtures et creuser de l'autre côté. C'est un fait important à considérer car notre technique supposait de mettre à mal les arguments qui pouvaient bloquer le regarnissage de haies existantes, au rang desquels, l'obligation de défaire les clôtures figurait en bonne place.

Deuxième point, l'effet « pot de fleur » est totalement inexistant. Nous avons pu le vérifier, la tarière n'entraîne pas de tassement de la terre, bien au contraire. En revanche, il est difficile de récupérer la terre extraite, du moins dans sa totalité car celle-ci tombe sur un sol enherbé voire embroussaillé. Toutefois, une petite remorque de terre était prévue afin de compléter le remplissage du trou une fois le plant mis en terre.



La tarière a été testée en plein cœur d'un roncier et n'a eu aucune difficulté à y creuser. Issus d'un chantier de terrassement, les arbustes avaient été arrachés à la pelle mécanique et poussés en tas au bulldozer. Ont été sélectionnés ceux n'ayant pas trop soufferts et présentant un système racinaire jugé fonctionnel. Ces « rescapés » sont restés en jauge en attendant d'être réimplantés. C'est ainsi qu'on a été mis en terre cinq frênes de 100 à 150 cm, deux Cornouillers sanguins et un Sureau noir de 150 cm. Les tailles correspondent à la hauteur des arbres une fois implantés. Il faut considérer en effet que, pour tous, nous avons dû procéder à une taille de leur cime, pour essayer d'équilibrer la hauteur de l'arbre avec la quantité de racines encore en place. L'idée étant d'implanter des arbres suffisamment grands :

► Pour qu'ils puissent ne pas être concurrencés par la végétation environnante.

► Pour qu'ils puissent être suffisamment visibles et ne pas être condamnés à des tailles sommitales à répétition lors de l'entretien des haies qui les obligent à rester des bonzaï toute leur vie.



Nous n'ignorons pas que la bibliographie fait souvent état de l'importance d'utiliser de très jeunes plants car cela facilite la reprise et améliore l'enracinement.

C'est un fait, et nous ne le contestons pas. Une fois encore, nous voyons partout dans la campagne, des haies qui pourraient être renforcées qui ne le sont pas parce que cela implique des travaux importants. En outre, force est de constater que, partout en France, il se vend tous les jours dans les jardinerie, des arbres en godet de 10, 15 ou 20 litres... et qu'à ce jour, nous n'avons pas constaté de chutes massives au premier coup de vent venu des arbres ainsi plantés.

Nous voulons avant tout être pragmatiques et lever tous les freins aux problématiques de regarnissage des haies existantes (obligation d'enlever la clôture, de nettoyer la végétation en place, de faire un travail du sol préalable, de réimplanter la clôture une fois les travaux terminés...).

Une fois le coup de main pris, à deux personnes en une heure de temps, il est ainsi possible d'implanter plusieurs dizaines de plants, suffisamment âgés pour émerger d'un roncier ou d'une formation de buissons épineux. Cela sans toucher aux clôtures, sans travail du sol préalable et sans nettoyage de la végétation environnante.

Toutefois, avec cette méthode, il est impératif de prévoir de la terre pour compléter le remplissage du trou de forage et un arrosage des plants suite à la plantation réalisée, et c'est là le seul « handicap » du procédé. A suivre donc !

Le sécateur hydraulique, un outil novateur pour la haie et les éleveurs !



Les présents ont pu assister à la taille d'une haie de noisetier sur 200 mètres.

Les résultats de cette taille sont très intéressants : facile à manier, le sécateur hydraulique permet une coupe nette des végétaux, sans éclatement.

Contact : Arbres, haies et paysages de l'Aveyron (05 65 73 79 23)

La haie se renforce au lieu de perdre son énergie à cicatrifier ses blessures dues à des entretiens trop violents et assure ainsi la pérenité des habitats arborés.

Des projets agro-environnementaux

De nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)



Les milieux naturels correspondant à des habitats naturels prioritaires ou à l'habitat d'espèces concernées par un Plan National d'Action (PNA), peuvent être contractualisées sur une période de 5 ans. Ces MAEC sont issues de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) permettent d'accompagner un changement vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement ou de maintenir des pratiques favorables. En contrepartie du respect d'un cahier des charges, l'agriculteur perçoit une rémunération basée sur les surcoûts et les manques à gagner.

Sur le site Natura 2000 du Causse Comtal, le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a été validé en 2015 et la contractualisation a débuté en 2015 et se clôturera lors des déclarations PAC en 2016. Pour le site des Vieux Arbres, le PAEC a été accepté ce mois-ci. Les contractualisations commenceront donc cette année, avec la campagne PAC 2016.



Le concours agricole général des Prairies fleuries

Les concours généraux agricoles récompensent les animaux, les produits et, depuis 2014, les prairies fleuries* ! Ces espaces de production agricole sont aujourd'hui considérés comme les supports d'une agriculture de qualité.

Ouvert aux éleveurs du territoire en 2016, ce concours s'inscrit dans la suite de celui organisé sur le causse Comtal en 2013 par l'ADASEA de l'Aveyron avec de nombreux partenaires. En cours d'organisation, vous pouvez nous contacter pour vous associer à ce projet. L'ouverture des inscriptions sera communiquée prochainement.

Ces concours favorisent le dialogue dans la parcelle avec différents acteurs du territoire. Lors du passage du jury, l'agronome confrontera son point de vue avec le botaniste afin d'évaluer la prairie après avoir consulté l'agriculteur sur ses objectifs et la place de la parcelle dans son système d'exploitation. A ces échanges s'ajouteront les avis d'écologues, d'apiculteurs, de spécialistes du paysage, ... tout cela en vue d'évaluer au mieux l'équilibre agri-écologique de la prairie et de récompenser le lauréat du concours local afin qu'il participe à l'édition nationale pour une reconnaissance lors du salon de l'agriculture.

* Prairies fleuries = herbages, non semés, riches en espèces, étant fauchés et/ou pâturés pour nourrir le bétail

Principaux rendez-vous de 2016

Quelques boisements sont disséminés, ci et là, sur le site des vieux arbres, un appel est lancé aux propriétaires forestiers afin d'évaluer la possibilité de contrats forestiers.

Contractualisation de MAEC

- ▶ Site "Vieux arbres" : réunion d'information le 08 avril 2016 (Bozouls et Laissac)
- ▶ Les permanences individuelles auront lieu le 15 avril (lieu à définir)
- ▶ Dépôt du dossier au 15 mai 2016 (déclaration PAC)

Le concours agricole des Prairies fleuries

- ▶ Inscription des éleveurs jusqu'au 15 mai 2016
- ▶ Passage du jury fin Mai, début Juin
- ▶ Remise des prix le 18 Août 2016 (marché nocturne à Laissac)



Pour toutes ces actions Philippe BERNIÉ et Audrey POUJOL se tiennent à votre disposition pour plus d'information.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter les structures suivantes :

DREAL de Midi-Pyrénées
1 rue de la cité administrative - BP
80002
31074 TOULOUSE Cedex 9
(05.61.58.50.00)

DDT de l'Aveyron
Service Environnement et urbanisme
Pôle Eau et biodiversité
ZAC de Bourran - BP 3370
12033 RODEZ Cedex 9
(05.65.73.50.00)

Rural Concept
Carrefour de l'Agriculture
5 boulevard du 122ème RI
12026 RODEZ Cedex 9
Chargés de mission animation :
Audrey POUJOL / Philippe BERNIÉ
(05.65.73.76.89)

Plus d'informations sur Natura 2000

Site de la DREAL de Midi-Pyrénées
<http://www.midi-pyrenees.ecologie.fr>

Le portail Natura 2000 du Ministère de l'écologie
<http://natura2000.fr>

Crédit photos et illustrations :
Nicolas Cayssiols, Philippe Bernié,
Audrey Poujol, AHP12

